Ou bien *vous ne possédez pas en propre les capitaux* qui seraient nécessaires ou suffisans pour acquérir la propriété ou pour faire les avances à la production, et dans ce cas vous avez recours au crédit.

Le *crédit* consiste en général à louer le service productif que peuvent rendre les capitaux, et sous certaines conditions, à ceux qui les possèdent et qui ne veulent pas les employer par eux-mêmes à la production agricole. Dans les industries manufacturière et commerciale le crédit produit journellement des effets merveilleux et élève souvent en peu de temps des établissemens industriels au plus haut point de prospérité ; mais dans l'agriculture il n'a eu jusqu'ici en France, dans la plupart des cas, que des résultats fâcheux et des conséquences funestes. Les bénéfices qu'on est généralement en droit d'attendre de l'industrie agricole sont trop bornés et exposés, dans l'état actuel de l'art, à des chances trop multipliées pour qu'on puisse, sans courir à sa ruine, accepter les conditions onéreuses auxquelles les détenteurs de capitaux, dans nos départemens, consentent encore à les prêter, ou pour espérer, par un amortissement annuel, de s'acquitter, dans un temps donné, de la somme principale. En outre les vices de notre régime hypothécaire, l'ignorance et l'apathie des propriétaires ou agriculteurs contribuent à rendre ces sortes de transactions difficiles et hasardeuses. La plupart du temps le cultivateur n'a besoin de capitaux que pour quelques mois seulement et jusqu'à ce qu'il soit remboursé de ses avances par la récolte de l'année, tandis que les capitalistes ne prêtent pas volontiers leurs fonds pour un si court espace de temps. De plus le remboursement des sommes ainsi avancées se faisant presque toujours en une seule fois ou en un petit nombre de fortes sommes partielles, l'agriculteur est contraint, avec ses bénéfices restreints, d'accumuler petit à petit en écus les capitaux qu'il doit restituer, à laisser ainsi ceux-ci improductifs pendant longtemps, et à augmenter encore ainsi les pertes que lui causent les gros intérêts et le crédit.

Il est toutefois un autre mode de credit bien plus favorable au développement de la prospérité de l'industrie agricole et sur lequel nous désirons attirer un instant l'attention de tous les amis de leur pays; nous voulons parler des *banques agricoles*. Divers établissemens de cette nature existent en plusieurs pays et sont basés sur des principes très différens. Nous nous bornerons à rappeler en peu de mots les bases d'organisation des *banques écossaises*, parce qu'elles ont obtenu la sanction du temps, les éloges de tous les économistes, et qu'elles ont répandu en Ecosse une prospérité digne d'envie.

Dans ce pays il n'y a pas de banque monopolisée; chacun peut établir une banque en se conformant aux dispositions de la loi; on en compte aujourd'hui plus de 32, avec un grand nombre de succursales; en général elles sont formées par la *réunion de divers propriétaires* de chaque district. Le capital, divisé en actions, de chacun de ces établissemens est en moyenne de 12 millions. Elles émettent des *valeurs* de circulation, reçoivent des dépôts d'argent comme nos caisses d'épargnes, et en paient l'intérêt à compter du jour du dépôt; mais elles offrent surtout l'avantage d'ouvrir avec facilité des crédits à tous les agriculteurs qui par leur activité et leur probité méritent cette marque de confiance. Ces établissemens sont donc tout à la fois des banques de circulation, de dépôt et de crédit, et c'est ce triple caractère qui fait tout leur mérite. Il résulte en effet de cette combinaison que les créditès n'ont jamais besoin de conserver chez eux une portion importante de leur capital, qui produit ainsi continuellement intérêt; que d'autre part ils ne manquent jamais d'argent, puisqu'ils n'ont qu'à tirer sur la banque pour s'en procurer. Les épargnes des classes pauvres sont accumulées et immédiatement utilisées dans ces établissemens. Il n'est jamais à craindre que ces banques mettent en circulation des valeurs au-delà des besoins du commerce, puisque ces valeurs ne tarderaient pas à retourner subitement vers les banques pour profiter de l'intérêt quelles paient; chacun étant intéressé à ne pas conserver ces valeurs, qui portent intérêt à partir du jour ou elles sont reportées à son compte courant, ne garde que la portion du capital dont il trouve un emploi actuel. Nous regrettons de ne pouvoir donner qu'une idée fort incomplète de ces utiles établissemens qui répandraient tant de prospérité sur nos campagnes, et nous engageons pour les connaître en détail à consulter la brochure qui a été publiée en 1835 par M. Léopold Malepeyre (1).

Nous verrons plus loin, dans le chapitre du titre III qui sera consacré aux capitaux, la manière dont ces instrumens se distribuent dans les opérations productives de l'agriculture, et dans le titre IV les considérations économiques auxquelles leur conservation ou leur accumulation peut donner lieu : ce qu'il importe pour nous dans le moment actuel, c'est de savoir comment un homme qui possède un fonds de capitaux matériels et immatériels, qu'il veut consacrer directement ou indirectement à la production agricole, parviendra à les mettre en valeur de la manière la plus fructueuse pour ses intérêts personnels.

Cette question présentée ainsi d'une manière générale ne peut être résolue qu'en prenant en même temps en considération les avantages ou les inconvéniens des divers modes de faire valoir un établissement agricole; ce dernier sujet devant nous occuper prochainement, nous croyons devoir nous borner ici aux considérations suivantes.

Un particulier qui a de gros capitaux disponibles, et qui réunit à un bon fonds de connaissances agricoles toutes ou au moins la plupart des dispositions personnelles que nous avons exigées dans un entrepreneur pour se livrer avec succès à la production, ne peut mieux faire que d'*acquérir un vaste domaine* dont il fera choix avec discernement, et de l'*exploiter pour son propre compte*. Dans cette

(1) De la nécessité de créer des banques locales pour donner un nouvel essor à l'industrie agricole, etc. Broch. in-12, prix : 1 fr. A Paris, au bureau de la *Maison Rustique*, Quai Malaquais, n° 19, et chez Delaunay et Mansut fils.